



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de l'offre de soins**

Coopération entre professionnels de santé : 17 protocoles supplémentaires proposés aux équipes médicales et soignantes sur tout le territoire national

Levier majeur de Ma Santé 2022, les protocoles de coopération entre professionnels répondent de manière concrète aux besoins des usagers de la santé en élargissant l'accès aux soins, mais aussi à ceux des professionnels de santé en valorisant de nouvelles compétences. 17 protocoles de coopération supplémentaires, publiés au journal officiel, sont à présent proposés sur tout le territoire national pour couvrir davantage de prises en charge.

Ces [17 protocoles](#) permettent aux équipes médicales et soignantes de réorganiser leurs modes d'intervention auprès des patients. Cela, notamment par la coopération entre médecins et orthoptistes pour la filière visuelle, entre médecins et infirmiers pour le suivi de certains patients chroniques, le diagnostic de la fragilité de sujets âgés, l'adaptation de l'insulinothérapie ou encore le frottis de dépistage du cancer du col de l'utérus. Autorisés jusqu'à présent au plan local par les agences régionales de santé (ARS) dans le cadre de l'ancien dispositif de coopération, ils viennent s'ajouter aux [protocoles nationaux déjà autorisés](#) dans ce cadre en décembre 2019.

Tous ces protocoles ont reçu un avis favorable de la haute autorité de santé (HAS) entre 2011 et 2019 : pour autant, leur recours restait jusque-là limité à un périmètre local. Leur déploiement sur tout le territoire intervient sur proposition du [comité national des coopérations interprofessionnelles](#) (CNCI) et en application de la loi d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP) du 7 décembre dernier. En parallèle, les conseils nationaux professionnels concernés en ont été informés.

Les médecins et soignants souhaitant adhérer aux protocoles peuvent consulter leur liste complète et se manifester sur [le site du ministère des solidarités et de la santé](#).

Contact presse :

Direction générale de l'offre de soins (DGOS)

DGOS-COM@sante.gouv.fr